



Assemblée Générale de l'UNSS du 5 juillet 2024

La FNEC FP-FO défend l'UNSS et l'Ecole publique

Représentativité

Suite aux résultats aux dernières élections professionnelles, la FNEC FP-FO siège au conseil national de l'UNSS. La FNEC FP-FO doit également siéger aux conseils régionaux de l'UNSS :

Trois représentants des deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré au plan national, dont un représentant de droit pour chacun d'entre eux et un représentant désigné en fonction du résultat des élections professionnelles au plan académique, à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

[<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030820415>]

Au niveau départemental, les règles de représentativités sont :

Trois représentants des deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré au plan académique, dont un représentant de droit pour chacun d'entre eux et un représentant désigné en fonction du résultat des élections professionnelles au plan académique, à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Lors de l'assemblée générale de l'UNSS du 5 juillet 2024, la FNEC FP-FO a porté les revendications de sauvegarde de l'UNSS, de défense de l'Ecole publique.

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

A deux jours du deuxième tour des élections législatives, cette assemblée générale se tient dans un contexte délétère. Avec un taux de participation historique de 66,7%, les votes ont placé le Rassemblement national en tête du scrutin du premier tour (29% ; avec ses alliés : 33%), le « Nouveau Front Populaire », en second avec 28%. Le parti du Président est relégué à la troisième place avec 20%. Les résultats confirment le rejet des politiques de casse sociale menées par Macron et ses gouvernements successifs. C'est aussi le rejet d'une pratique autoritaire du pouvoir, de l'utilisation du 49-3 à répétition et de la répression, en particulier pour imposer sa réforme des retraites.

Malgré l'annonce du Premier ministre Attal de la suspension de la réforme de l'assurance chômage jusqu'au 31 juillet l'exécutif continue son offensive contre les droits sociaux et la démocratie : Destruction du Statut de fonctionnaire, gel des salaires, suppressions de postes et de classes, marche à l'économie de guerre ...

C'est pour maintenir le cap de cette politique anti-ouvrière que le président Macron a décidé la dissolution de l'assemblée nationale, y compris s'il le faut en confiant la destinée du pays à l'extrême

droite, ouvertement raciste, xénophobe, antisémite et autoritaire, faisant donc peser les pires menaces sur tous les travailleurs, les organisations syndicales, les libertés démocratiques.

Le « choc des savoirs » est toujours rejeté par l'ensemble des personnels, comme mesure de tri social insupportable. La destruction des groupes classes aura des effets anxiogènes terribles sur les élèves comme nous le constatons suite à la mise en place de la réforme du lycée. Les contraintes d'emploi du temps induites vont encore fragiliser l'enseignement de l'EPS et ne manqueront pas d'empiéter sur les créneaux d'UNSS.

Nous allons voter, lors de cette assemblée générale le budget 2024/2025. Dans ce contexte d'inflation, le maintien de la convention annuelle de l'éducation nationale et des collectivités locales équivaut à une baisse de moyens pour fonctionner. Les mesures prises lèsent donc les personnels et les élèves.

Pour les AS, la hausse inadmissible du montant de l'affiliation et du contrat licence, couplé avec les difficultés de transports impliqueront une baisse de moyens de fonctionnement couplée avec une baisse du budget d'investissement.

Dans une politique générale de territorialisation et de privatisation de l'école publique que la FNEC FP-FO combat, l'UNSS ne saurait être une première victime.

Pour les personnels de droit privé, aucune augmentation de salaire pour compenser l'inflation. Pour rappel, hormis une petite revalorisation de 1,2% du point d'indice en 2016-2017, il a fallu attendre 2022 pour qu'il soit mis fin à près de 10 ans du gel du point d'indice. Et encore, cette augmentation est simplement ridicule au vu de l'inflation record de ces dernières années qui a entraîné une baisse de 27,5% de pouvoir d'achat. Sembler regretter l'absence de plafond pour la masse salariale de l'UNSS n'est pas acceptable. Les personnels de l'UNSS ont droit à un avancement de carrière comme le stipule l'accord interne d'entreprise. Nous sommes donc fermement opposés à la proposition de nouveaux recrutements n'indiquant plus les indices dans les contrats de travail.

A la veille d'échéances électorales importantes, la FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- Stop à l'économie de guerre ! L'argent pour les services publics pas pour les armes ! Pour le cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza !
- Augmentation des salaires !
- Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !
- Abandon de Parcoursup et du SNU !
- Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
- Abrogation de la réforme des retraites ! Retour à la retraite à 60 ans !
- Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Retrait de la réforme de l'assurance-chômage !
- Arrêt de la répression à l'encontre des lycéens, des étudiants et des militants !

Compte-rendu de l'assemblée générale :

Questions diverses :

Rémunération en IMP :

Les coordinateurs UNSS au niveau départemental sont rémunérés en IMP. La baisse de l'enveloppe des IMP entraîne que certains coordinateurs se voient menacés de ne plus être rémunérés. Le ministère indique ne pas avoir d'information à ce sujet. Mais c'est un fait que les IMP ont baissé dans les académies. Les tâches, elles, augmentent. Nécessairement, il y a des décisions pour faire porter cette nouvelle baisse de moyens. C'est bien pour cela que la FNEC FP-FO est contre l'indemnitaire, mais pour la rémunération statutaire.

Nouveaux programmes :

Le ministère indique que les programmes d'EPS feront l'objet d'une réécriture, sans donner d'indication sur les futurs contenus, ni sur les modifications.

Situation financière de l'UNSS :

Le budget est composé des subventions de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et de l'agence nationale du sport. En plus de ces subventions, les adhésions des élèves et les financements privés complètent ce budget.

Les subventions du ministère de l'éducation nationale restent constantes depuis plusieurs années malgré l'inflation et cela engendre des difficultés dans chaque AS. Le budget de l'UNSS a connu un déficit de 12 millions d'euros cette année et les solutions pour pallier au manque de moyens ne sont pas acceptables.

Le directeur de l'UNSS, Olivier Girault, indique que « *c'est une chance incroyable que les entreprises françaises perçoivent l'importance du sport scolaire* » et que « *le partenariat est passé de 0,1% à 2%, mais ce n'est pas encore assez !* ».

La FNEC FP-FO considère elle que c'est de la responsabilité de l'Etat de faire vivre le sport scolaire avec un service public garant de l'égalité d'accès pour tous les élèves.

La FNEC FP-FO s'oppose à la privatisation de l'UNSS, au mécénat, à la territorialisation et à la déréglementation pour les personnels de droit privé de l'UNSS représentés par leur syndicat SNESS-FO.

Textes à l'ordre du jour :

3 textes étaient soumis au vote de l'assemblée générale.

1/ Le Projet national du Sport Scolaire (PNDSS 2024-2028)

Ce texte a été adopté à l'unanimité.

2/ Le règlement fédéral sportif et artistique (RF)

Ce texte a été rejeté avec 17 voix pour, 23 voix contre (dont FNEC FP-FO) et 12 abstentions.

La FNEC FP-FO a voté contre car ce règlement fédéral qui présentait une réduction des activités proposées (85 contre 130 actuellement), ainsi qu'une réduction des championnats de France (96 contre 130 à 138 précédemment). La direction de l'UNSS a indiqué que ces réductions avaient été décidées pour des raisons économiques.

3/ Le budget de l'UNSS

Le budget a été adopté de justesse avec 23 voix pour, 21 voix contre (dont FNEC FP-FO), 4 abstentions et 1 vote blanc.

La FNEC FP-FO a voté contre la proposition de budget car pour faire face à l'inflation et compte tenu de l'absence d'augmentation des subventions, la direction de l'UNSS propose plusieurs pistes d'économies :

- La baisse du nombre d'activités proposées par l'UNSS ;
- La hausse des montants de l'affiliation et du contrat licence pour chaque établissement, qui devrait donc se répercuter sur les familles ou sur les moyens de fonctionnement de chaque AS ;
- Le non-remplacement systématique des départs à la retraite des salariés de l'UNSS avec un exemple de mutualisation de services de comptabilité. La FNEC FP-FO avec son syndicat le SNESS-FO s'oppose à toute suppression de poste !
- La multiplication des temps partiels ;
- Le non-respect de l'accord d'entreprise de l'UNSS dans le recrutement des futurs salariés. L'UNSS prévoit en effet des recrutements sans indice de recrutement pour se soustraire aux augmentations automatiques liées à l'ancienneté. La direction souhaite ainsi calquer son fonctionnement sur le privé avec des augmentations salariales uniquement basées sur les NAO. La FNEC FP-FO refuse cette dérive et défend la hiérarchie des normes.

A contrario des revendications portées par la FNEC FP-FO, le directeur de l'UNSS a mis en avant sa volonté de réorganiser l'UNSS et la nécessité d'augmenter son financement privé.

Inacceptable pour la FNEC FP-FO qui refuse que l'UNSS devienne un laboratoire de la privatisation de l'Ecole publique.

La FNEC FP-FO poursuivra ses interventions dans les instances de l'UNSS en défense des revendications, pour exiger les moyens nécessaires pour le maintien et le développement du sport scolaire. Elle soutient les revendications des personnels de droit privé de l'UNSS représentés par leur syndicat SNESS-FO.